



possibilité d'accord entre conciliation et jugement

Par **ddlalbidouille**, le **16/02/2012 à 19:57**

bonsoir!

Après passage devant le bureau de conciliation des prud'hommes où une date de jugement a été retenu, existe t-il une possibilité pour le défendeur employeur de proposer un accord avant jugement?

Exemple: il s'aperçoit qu'il risque gros et regrette de ne pas avoir concilié devant le bureau de conciliation.

Auquel cas pouvez vous me donner des exemples!

Par avance merci!

DDLalbidouille

Par **P.M.**, le **16/02/2012 à 20:04**

Bonjour,

L'employeur peut à tout moment faire une proposition pour tenter une conciliation et un désistement...

Par **ddlalbidouille**, le **17/02/2012 à 12:57**

merci pour cette réponse!

bonne journée!